

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT SILVAIN BELLEGARDE

DELIBERATION N° 18092026-03
Portant sur une décision modificative pour achat de logiciel

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame ALOUCHY Michèle, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Etaient présents : *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : Mme ALOUCHY Michèle - Mme PEYNOT Delphine - M. BERTRAND Jean-Marie – Mme GUESTIN Ingrid - M BOUDARD Philippe — Mme GALLAND DESMICHEL Françoise — M PALAYER Julien — Mme PROUST Laurence

Excusés : M BOURDERY Alexandre

Excusés avec procuration : Mme LAURENSEN Nadège à Mme GUESTIN Ingrid
M SONDAGH Boris à Mme PROUST Laurence

Mme PEYNOT Delphine est désignée comme Secrétaire de séance

Membre	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	8	2	10	10	10	0

Objet : Décision Modificatives n°3 Achat Logiciel

Madame la Maire informe du besoin de virement de crédits pour honorer le paiement de l'achat et de la formation du nouveau logiciel de Comptabilité, Paye, Transferts Helios, Etat-Civil, Election, Emprunt et Inventaire auprès de la société Odyssee.

Dépenses d'investissement : Article 2151 op120 ÷ 3005,26 €

Dépenses investissement : Article 2051 : 3005,26 €

Et en conséquence,

Le Conseil autorise la Maire à effectuer toutes les démarches budgétaires nécessaire au virement des crédits.

Transmis le 21/09/2026

Affichée le 21/09 /2026

Le 18/09/2026

**Le Maire,
Michèle ALOUCHY**

Maire

